

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CARLOS LEITÃO
Circonscription :	ROBERT-BALDWIN

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Grand Rire de Québec	19 juillet 2014
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Trois billets pour le Gala du Grand Rire à Québec.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Billets offerts au député pour assister au Gala du Grand Rire à Québec (Les Vedettes).	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Carlos Leitão	Date de la déclaration 2014-08-08
---	--